

ques-uns de ses amis aux frais de la ville. A présent il dîne avec les autorités et à la place d'honneur.

Le discours est cette année fait par le fils de Simon Petitot : Sur ce que la véritable gloire consiste à remplir les devoirs de son état.

1740. — Un jeune homme de Paris fait un discours assez médiocre sur la prudence.

1741. — Discours par M Michon fils. Sur ce qu'il est plus difficile de conserver que d'acquérir. Le prévôt des marchands s'est opposé à l'impression, trouvant le discours peu flatteur pour lui.

On mène l'auteur, après le dîner, au spectacle à des loges gardées ; il reçoit une montre d'or et deux flambeaux d'argent.

C'était le fils de M. Léonard Michon, ancien échevin.

1742. — Discours, par le fils aîné de Tolozan, secrétaire du roi, fabricant, qui est originaire d'Embrun.

1743. — Le discours devait être prononcé par Marc jeune, avocat. Il en fut empêché par la mort de son père, procureur de la ville. Il fut remplacé par le fils Tolozan qui offrit de prononcer son discours de l'an passé.

1745. — Discours par M. Calze, chanoine de Fourvières, sur la nécessité des sciences pour la perfection du commerce.

1766. — Discours par M. Dervieux de Goiffieux.

1775. — Discours par Bergasse, qui reçoit 342 francs (1).

Mais la tempête révolutionnaire, en renversant toutes nos anciennes institutions, ne respecta pas davantage notre Barreau. Il sombra aussi dans ce grand et douloureux naufrage.....

(1) Je crois que les oraisons de la Saint-Thomas ont été rarement imprimées.